

Objectifs :

1. **Concourir à la conservation des paysages et lutter contre leur banalisation** par le soutien à l'implantation de formes végétales typiques, le recours à des essences ou variétés locales
2. **Reconstituer un maillage fonctionnel de haies bocagères** à des fins paysagères, écologiques et économiques
3. **Soutenir la plantation de végétaux pour leur rôle écologique** sur la biodiversité, la qualité et la préservation des sols et de l'eau, leur contribution à lutter contre le changement climatique

L'opération est encadrée par un cahier des charges qui précise les conditions, les formes végétales et les espèces éligibles (bons de commande). A demander ou retirer sur le site web du Pays : www.pays-berry-st-amandois.fr

Les projets des agriculteurs et des collectivités doivent faire l'objet d'un accompagnement technique. A cet effet, ces derniers doivent manifester auprès du Pays au plus tôt leur souhait de proposer un projet ; les modalités de cet accompagnement sont étudiées avec le Pays qui fait au besoin appel à des partenaires (CAUE du Cher, Chambre d'agriculture...) ou prestataires.

L'opération est subventionnée par le conseil régional à hauteur de 50 %.

Une bonification à 80% est possible pour les projets agricoles ou bénéficiant d'un plan de gestion des haies ou situés dans des zones à enjeux pour la qualité de l'eau, la trame verte, les abords de sites touristiques, chemins de randonnées.



Types de projets soutenus :

- **Plantation/régénération de haies champêtres et d'arbres de haut-jet**
- **Alignements d'arbres (routes, chemins, entrées de bourg, de propriété)**
- **Vergers avec des variétés locales anciennes**
- **Petits projets d'agroforesterie < 2 ha**

Public ciblé : agriculteurs, collectivités, particuliers/propriétaires ayant un projet de plantations sur l'une des 85 communes du Berry St-Amandois et respectant le cadre défini.

Principes :

- ✚ Mai-juin : lancement de la campagne / retrait du cahier des charges
 - *et appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités et agriculteurs qui doivent se faire connaître avant le 15 juin.*
- ✚ Juin à août : information sur l'opération, réponses aux questions
 - Séance d'information : les bons conseils pour monter son dossier avec une séquence spécifique « **Créer et entretenir son verger** » : **samedi 27 juin à 10h** – à St-Amand-Md
 - Permanences d'information : 24 août après-midi ; 27 et 31 août toute la journée
 - **31 août : date maximale de dépôt des dossiers complets**
- ✚ Sept : examen et sélection des dossiers
- ✚ Oct/nov : centralisation par le Pays et organisation des commandes avec nos fournisseurs
- ✚ Janvier : livraison unique et groupée des plants et accessoires de protection aux bénéficiaires
- ✚ Fin janvier à mi-mars (au plus tard) : plantation par le demandeur

Organisateur : Syndicat du Pays Berry St-Amandois – tél : 02 48 96 16 82

Renseignements : Hélène SERVANT-MASSÉ – sionplantait@pays-berry-st-amandois.fr / 02 19 23 00 36

Toutes informations sur <https://www.pays-berry-st-amandois.fr/83/strategie/etudes-et-projets/paysage-et-biodiversite.htm>